



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 15.01.2024 et en raison de travaux de coupure et nettoyage de la lisière de forêt dit « Kieler Bësch », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof à Goetzingen à la sortie du village, ceci pour une durée estimée de 4 jours ouvrables.

Art. 1 : A partir du mardi 16.01.2024, la circulation à la sortie du village de la rue de Windhof à Goetzingen (lisière de forêt « Kieler Bësch ») sera réglementée comme suit :

- a) rétrécissement de la chaussée longeant la lisière de forêt ;
- b) mise en place de feux de signalisation à partir du mardi, 16.01.2024 de 8h00 jusqu'au 19.01.2024 à 17h00.

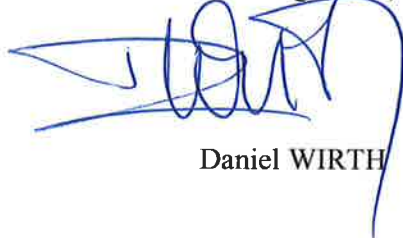
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 15.01.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Le secrétaire



Patrick LECOQ